

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

### **Réunion du 12 AVRIL 2024 COMMUNE DE BRESSOLLES**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril 2024 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire**

**En exercice : 13**

**Présents : 12**

**Votants : 13**

**Date de la convocation : 05 avril 2024**

**Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, Mme Isabelle RACCURT, M. Alain BRET, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme Laurence FALCOZ, M. Jérôme LAVIRE, M. Jean-Pierre PERROT, M. Dominique RACCURT, M. Serge DELORME. M. JEANNEY.**

**Absente Excusée : C. LABLACHE (Pouvoir L. FALCOZ)**

**A été élue secrétaire de séance : Madame Isabelle RACCURT**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2024.
- Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2024.
- Vote du budget primitif 2024.
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de l'Information des Demandeurs (PPGDID).
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

**2024/11 Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2024.**

**Monsieur Dominique RACCURT n'a pas participé au vote**

**Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.**

**Les bases prévisionnelles et le produit attendu sont :**

- Taxe foncière (bâti)  $1\,416\,000 \times 26,98\% = 382\,037$
- Taxe foncière (non bâti)  $30\,700 \times 45,31\% = 13\,910$
- Taxe d'habitation (THRS)  $47\,900 \times 10,84 = 5\,192$

**Considérant que le produit attendu est suffisant pour l'équilibre du budget 2024 mais trop faible pour faire face aux hausses des frais de fonctionnement et aux investissements en cours et à venir, le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour 1 Abstention décide d'augmenter les taux comme suit :**

**Taxe foncière (bâti) 27,52%**

**Taxe foncière (non bâti) 46,22 %**

**Taxe d'habitation (THRS) 11,06 %**

## **2024/12** Vote du budget primitif 2024.

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre à 930 604, 62 € en section de fonctionnement et à 898 676,44 € en section d'investissement soit un budget total de 1 829 281,06 €.

Les principaux programmes de travaux d'investissement sont :

- Rénovation de la cantine scolaire.
- Travaux bâtiment scolaire.
- Voiries urbaines.
- Voiries rurales.
- Travaux liés à la sécurité.
- Réseau eaux pluviales.
- Réfection aire de jeux.
- Mode doux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 tel que présenté et équilibré à 930 604,62 € en section de fonctionnement et à 898 676, 44 € en section d'investissement.

## **Communauté de Communes de la Côtière à Montluel : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de l'Information des Demandeurs (PPGDID)**

Madame le Maire informe l'assemblée que ce nouveau cadre réglementaire de la politique d'attribution des logements sociaux a pour objectif de mettre les EPCI en position de chef de file et ainsi instaurer une politique intercommunale et inter-partenariale de la gestion des demandes d'attributions. Ce plan vise à établir un système de cotation à la demande selon trois grands axes :

- Le service d'information et d'accueil des demandeurs ;
- La gestion partagée de la demande de logement social ;
- La gestion des demandes spécifiques.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le 7 mars dernier le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de l'Information des Demandeurs (PPGDID) sur son territoire. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur ce nouveau dispositif compétence de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

## **Comptes Rendus de réunions.**

### **Questions diverses.**

Début de séance 19h00

Fin de séance 21h40